



Arrêt maladie

Par une petite question

Bonjour,

Mon employeur a-t-il le droit de m'être fin à mon contrat saisonnier avant la fin de la campagne à la suite de mon arrêt de travail ?

Par kang74

Bonjour

Pouvez vous préciser les modalités de votre contrat de travail ?

Par une petite question

C'est les contrats de travail où il n'y a pas de date de fin et qui précise que le contrat est effectif le temps d'effectuer la tâches liées à la préparation et à la récolte.

Par kang74

Y avait il une durée minimale ? Une période d'essai ?

Vous pouvez contester au CPH la rupture de fin de contrat si vous pouvez prouver que le terme a été motivé par votre arrêt de travail .

Dans un premier , prenez rendez vous à la maison de la justice et du droit , avec votre contrat de travail, pour en apprécier le cadre .

Par une petite question

Merci pour les informations.